

Sécuriser le contrat de travail : bonnes pratiques et prévention des risques

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : Une journée
Distanciel : Une journée
Soit 7h au total

PRIX

900 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants, DRH, RRRH, collaborateurs de services RH
- Responsables juridiques, juristes et managers responsables d'équipes

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Identifier le cadre juridique applicable à la formation du contrat de travail
- Choisir le type de contrat adapté (CDI, CDD, temps partiel, contrat d'usage, etc.) en conformité avec la législation
- Rédiger un contrat de travail conforme aux dispositions légales et conventionnelles applicables
- Sécuriser les clauses clés (période d'essai, rémunération, durée du travail, non-concurrence, mobilité, confidentialité, etc.)
- Eviter les erreurs et les clauses à risque susceptibles d'entraîner une requalification ou un contentieux

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

LE CADRE JURIDIQUE DU CONTRAT DE TRAVAIL

- Conditions de validité du contrat de travail
- Les différentes formes de contrat : CDI, CDD, intérim, temps complet, temps partiel, contrat saisonnier
- Le CDD : motifs du recours, durée, renouvellement, délais de carence, risques de requalification
- Le temps partiel : mentions obligatoires, heures complémentaires, égalité de traitement
- Les autres contrats : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat d'usage

Sécuriser le contrat de travail : bonnes pratiques et prévention des risques

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : Une journée

Distanciel : Une journée

Soit 7h au total

PRIX

900 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

LA RÉDACTION DU CONTRAT : LES CLAUSES ESSENTIELLES

- Mentions obligatoires
- Clauses clés : période d'essai et renouvellement ; rémunération variable, mobilité, exclusivité, confidentialité ; dédit-formation, non-concurrence
- Clauses interdites ou à risques : discrimination, sanctions pécuniaires, rupture abusive anticipée

FORMALISME ET FORMALITÉS D'EMBAUCHE

- Moment et conditions de signature du contrat
- Déclarations et formalités : DPAE, visite médicale, information à communiquer au salarié
- Transmission et conservation du contrat
- Articulation avec le règlement intérieur et la convention collective applicable

MODIFICATION DU CONTRAT VS. CHANGEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Distinction entre modification du contrat et changement des conditions de travail
- Conditions légales pour modifier le contrat : accord du salarié, formalisme et rédaction d'un avenant
- Limites à la modification : respect du contrat initial, non-discrimination, respect des clauses existantes
- Gestion pratique des changements organisationnels sans modification du contrat

SÉCURISER LA PRATIQUE ET PRÉVENIR LES LITIGES

- Risques de requalification du contrat (CDI, temps plein)
- Sanctions encourues : indemnités, amendes, dommages-intérêts
- Mise en place d'outils internes : modèles types, relecture croisée, procédures RH
- Bonnes pratiques de conservation et d'archivage pour sécuriser les contrats

